

CADRE D'ÉVALUATION DE LA QUALITÉ DES DONNÉES DE
L'ÉDUCATION
(CEQD-Ed) POUR ÉVALUER LES SYSTÈMES DE DONNÉES
ADMINISTRATIVES COURANTES :
MANUEL POUR LA CONDUITE D'UNE EVALUATION PAR UNE
EQUIPE TECHNIQUE NATIONALE

Table des matières

SIGLES	iii
1. Introduction	4
2. L'CEQD-Ed allégé de l'ISU pour les systèmes de données administratives courantes	4
2.1. Source de données à évaluer avec l'CEQD-Ed allégé	5
2.2. CEQD-Ed allégé et code de pratique	6
2.3. Grille du CEQD-Ed allégé	7
3. Processus global d'un exercice d'EQD	7
4. Le séminaire de formation	8
5. Constitution des sous-groupes chargés de l'EQD	9
6. La phase de collecte d'éléments factuels	9
7. L'atelier d'EQD	10
7.1. Organisation	11
7.2. Indications pour la notation	11
7.3. Remplir la grille du CEQD-Ed allégé	12
8. La phase de rédaction du rapport d'EQD	12
8.1. Introduction	12
8.2. Vue d'ensemble de l'organisation du système d'éducation	12
8.3. Description du processus du CEQD	13
8.4. Conclusions de l'CEQD-Ed	14
8.5. Recommandations	14
Annexe A : Glossaire	16
Annexe B : Code de pratique de l'ISU pour les statistiques de l'éducation produites et diffusées par les systèmes de données administratives courantes	21
Annexe C : Programme du séminaire de formation	25

SIGLES

ALC	Amérique latine et Caraïbes
ASS	Afrique subsaharienne
CapED	Renforcement des capacités pour l'éducation
CEQD	Cadre d'évaluation de la qualité des données
CP	Code de pratique
EPE	Éducation de la petite enfance
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
ENF	Enseignement non formel
EQD	Évaluation de la qualité des données
ESIP	Plan de mise en œuvre pour le secteur de l'éducation
ETN	Équipe technique nationale
FMI	Fonds monétaire international
INS	Institut national de la statistique
ISU	Institut de statistique de l'UNESCO
ME	Ministère de l'Éducation
MEST	Ministère de l'Éducation, de la Science et de la Technologie
ODD 4	Objectif de développement durable 4
ONU	Organisation des Nations Unies
PNSE	Plan national du secteur de l'éducation
S&E	Suivi et évaluation
SIGE	Système d'information pour la gestion de l'éducation
SGBD	Système de gestion de bases de données
SNDSE	Stratégie nationale de développement des statistiques de l'éducation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

1. Introduction

Le programme de renforcement des capacités pour l'éducation (CapED)¹ est l'une des réponses proposées par l'UNESCO aux défis soulevés par la « vision holistique, ambitieuse et transformatrice » de l'Agenda Éducation 2030. Il s'articule autour de deux volets pour aider les pays (1) à intégrer l'Objectif de développement durable 4 (ODD 4) dans les plans d'éducation et (2) à renforcer les systèmes de suivi de l'éducation.

Le deuxième volet² encourage la définition d'une stratégie nationale de développement des statistiques de l'éducation (SNDSE) en suivant les étapes suivantes :

- Cartographier les sources de données pertinentes et identifier les lacunes dans les données par rapport au cadre contextualisé d'indicateurs de l'ODD 4 ;
- Analyser la situation au moyen d'une série d'évaluations de la qualité des données (EQD) pour différentes sources de données requises et produire les rapports afférents contenant des recommandations d'amélioration ; et
- Développer une SNDSE à partir de ces recommandations.

Ce manuel a été conçu pour aider les pays à réaliser une EQD pour les systèmes de données administratives courantes relatives à un enseignement spécifique (communément appelés « SIGE »). Les utilisateurs sont les membres de l'équipe technique nationale (ETN) désignés pour la mise en œuvre du deuxième volet. Ce manuel sera utilisé pendant les différentes phases « d'apprentissage par la pratique », qui ont été conçues par l'ISU pour assister les membres de l'ETN dans le processus de préparation des rapports d'EQD (séminaire de formation initiale, séances pratiques et appui permanent).

2. L'CEQD-Ed allégé de l'ISU pour les systèmes de données administratives courantes

L'expertise de l'ISU en matière d'outils d'EQD, notamment pour les données administratives, est largement reconnue. Dans un premier temps, l'ISU a entrepris, avec un groupe d'experts de la Banque mondiale, d'adapter les outils³ du CEQD du FMI aux données relatives à l'éducation. L'CEQD-Ed, une grille de 140 éléments indicateurs de qualité, subdivisée en six dimensions, a été utilisée pour une

¹ Note conceptuelle du CapED.

² Note conceptuelle du deuxième volet.

³ Fiche d'informations du FMI.

série d'exercices nationaux d'évaluation en ASS, en Asie et dans les pays de l'ALC. Elle est devenue l'un des principaux piliers des activités de renforcement des capacités que l'ISU mène dans les pays. Dans l'espoir de faire de cet outil un bien d'utilité publique, un wiki⁴ a été mis en place pour centraliser toute la documentation existante sur le sujet et donner accès à tous les rapports CEQD-Ed et matériels connexes. Cependant, le manque de documentation adéquate semble constituer le principal obstacle à l'expansion de la méthodologie à un plus grand nombre de pays. Ces insuffisances concernent entre autres les éléments suivants :

- Une orientation détaillée quant à la manière de réaliser un exercice de CEQD dans sa globalité ;
- Une description précise des éléments à vérifier ; et
- Des indications pratiques sur la notation pour chaque élément de l'CEQD-Ed.

Dans le cadre de l'Agenda Éducation 2030 de l'ODD 4 et de la révision de la stratégie de renforcement des capacités de l'ISU, la nécessité de développer une version allégée de l'outil, que les équipes nationales pourraient utiliser pour s'autoévaluer (toujours en respectant les normes reconnues), a été évoquée.

Par conséquent, l'outil CEQD-Ed a été révisé (1) afin de se concentrer spécifiquement sur les systèmes de données administratives courantes relatives à l'éducation (tandis que d'autres outils étaient développés pour les données de l'éducation collectées par le biais d'enquêtes auprès des ménages et pour les études sur l'évaluation de l'apprentissage) et (2) pour veiller à ce que les éléments factuels utilisés pour l'évaluation puissent être identifiés pour chacun des éléments indicateurs de qualité sélectionnés. Une nouvelle version « CEQD-Ed allégé », qui conserve uniquement 46 des 140 éléments de la grille initiale, a été créée. Par ailleurs, la nouvelle grille est plus explicite puisque des conseils pratiques sur la notation sont fournis pour chaque élément indicateur de qualité, ce qui facilite l'évaluation pour les équipes nationales.

2.1. Source de données à évaluer avec l'CEQD-Ed allégé

À ce stade, il convient de définir et appréhender la signification de l'expression « système de données administratives courantes relatives à l'éducation » et le type de sources de données qui doivent être évaluées avec l'« CEQD-Ed allégé » de l'ISU.

Dans l'exercice régulier de leurs fonctions administratives et réglementaires, les ministères de tutelle (le ministère de l'Éducation ou de la Santé, par exemple) ou d'autres autorités dans un pays collectent des données administratives. Les données administratives constituent ainsi un sous-produit du

⁴ <http://dqaf.uis.unesco.org>

processus administratif et, même si elles ne sont pas toujours conçues à des fins statistiques, ces données peuvent représenter une riche source d'informations pour l'élaboration de statistiques.

En général, dans la plupart des pays en développement, les statistiques de l'éducation collectées grâce aux systèmes administratifs sont établies grâce à un recensement annuel qui collecte des données agrégées provenant des établissements scolaires, notamment sur l'offre éducative (étudiants, programmes) et les contributions (enseignants, infrastructures, financement).

La fragmentation des données entre différents ministères est une caractéristique commune à la production de données administratives sur l'éducation. Il arrive fréquemment que plusieurs structures soient chargées de produire des données pour un ou plusieurs sous-secteurs de l'éducation (une pour l'éducation de base, une pour l'EFTP et une autre pour l'enseignement supérieur). Dans certains cas, une source de données administratives pour un même sous-secteur peut même être fragmentée entre différentes structures compétentes (c'est parfois le cas pour l'EPE ou l'ENF). Il convient également de signaler que, dans certains cas, le mandat officiel pour la collecte de données administratives sur l'éducation n'a pas été dûment attribué à une structure compétente. Il peut alors y avoir une lacune dans la couverture des données ou des recoupements/duplications des activités.

Dans le contexte du CapED, chacune des différentes sources de données administratives sur l'éducation potentiellement identifiée sera évaluée au moyen du CEQD-Ed allégé.

2.2. CEQD-Ed allégé et code de pratique

L'CEQD-Ed allégé s'articule autour d'une liste de principes et d'indicateurs qui constituent le « Code de pratique de l'ISU pour les statistiques de l'éducation produites et diffusées par les systèmes de données administratives courantes » (voir l'**annexe B**). Il est basé sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies⁵ mais se concentre sur les données administratives relatives à l'éducation. Par ailleurs, le Code de pratique fournit des éléments d'orientation aux structures responsables de la production de ce type de données afin qu'elles génèrent des données appropriées et fiables, qui respectent les normes scientifiques et professionnelles reconnues internationalement.

Le Code de pratique comprend 8 principes et 21 indicateurs couvrant l'environnement institutionnel, les processus de production des statistiques et les produits statistiques. Chacun de ces indicateurs est détaillé dans une série de 46 éléments d'évaluation de la qualité, qui forment la grille du CEQD-Ed allégé. Celle-ci oriente la mise en œuvre du Code de pratique de l'ISU.

⁵ L'Assemblée générale des Nations Unies a entériné les Principes fondamentaux de la statistique officielle le 29 janvier 2014, lors de sa 68^e session. Ces principes sont considérés comme le cadre fondamental que toutes les activités statistiques menées par les organisations nationales et internationales doivent respecter, et ce, en reconnaissant les statistiques officielles comme un bien public.

2.3. Grille du CEQD-Ed allégé

La grille du CEQD-Ed allégé est le principal outil permettant d'appliquer la méthodologie globale de l'ISU lors de la réalisation d'une EQD d'une source de données administratives. Elle fournit un cadre pour aider les ETN à mieux comprendre chacun des 46 éléments indicateurs de qualité grâce à une courte explication supplémentaire et une orientation concrète sur la notation. Les mots clés (surlignés) utilisés pour décrire les éléments sont définis dans le glossaire (voir l'**annexe A : Glossaire**).

Cette grille est également un outil fonctionnel qui permet de réaliser une évaluation basée sur les faits puisque les commentaires, éléments factuels, notes et recommandations d'amélioration sont compilés dans un processus collaboratif afin de résumer l'analyse de la situation et faciliter la rédaction du rapport d'EQD.

3. Processus global d'un exercice d'EQD

Comme mentionné plus haut, l'ISU encourage une approche « d'apprentissage par la pratique » afin de réaliser les EQD. Les étapes suivantes seront réalisées :

- Séminaire de formation (voir paragraphe 4.) : Il s'agit d'un séminaire national de cinq jours, animé par l'ISU, qui vise à former les ETN à la réalisation d'EQD et à les préparer pour les étapes suivantes (organisation de sous-groupes et planification pour chaque source de données) ;
- Chaque source de données administratives identifiée sera évaluée :
 - Phase de collecte d'éléments factuels (voir paragraphe 6.) : Période d'investigation d'une à deux semaines durant laquelle le sous-groupe rencontrera et interrogera le personnel intéressé dans les différents départements concernés par la source de données. Le sous-groupe collectera tous les éléments factuels pertinents qui orienteront la notation de chacun des éléments d'évaluation de la qualité du CEQD-Ed allégé ;
 - Atelier sur l'EQD (voir paragraphe 7.) : Atelier de deux à trois jours destiné au remplissage de la grille du CEQD-Ed allégé ; et
 - Rédaction du rapport et validation (voir paragraphe 8.) : Cette phase sera réalisée en étroite collaboration avec un représentant de l'ISU. Il ne devrait pas falloir plus de deux semaines pour rédiger un rapport synoptique synthétisant les conclusions de l'analyse de la situation et les recommandations d'amélioration.

4. Le séminaire de formation

Le séminaire reposera sur des démonstrations et des travaux pratiques qui permettront d'acquérir des compétences « par la pratique ». Les participants réaliseront une série d'exercices concrets qui les entraîneront à identifier les éléments factuels pertinents nécessaires pour noter les différents éléments indicateurs de qualité. Ce processus les aidera également, dans les situations réelles, à évaluer la source de données de laquelle ils seront responsables.

Le séminaire permettra aux participants de maîtriser l'utilisation du CEQD-Ed allégé de l'ISU et d'analyser les problèmes qui affectent les SIGE. À l'issue du séminaire, les participants seront capables :

- D'identifier et de comprendre les problèmes auxquels les structures responsables des systèmes de données administratives courantes font face dans leur démarche de production de statistiques de qualité sur l'éducation ;
- De repérer les lacunes dans la situation actuelle ainsi que les principales priorités pour le développement futur grâce au CEQD ; et
- De formuler des recommandations aux autorités scolaires sur les mesures à prendre pour améliorer la qualité des statistiques de l'éducation dans le pays.

De plus, chaque participant se verra attribuer une ou plusieurs sources de données qu'il sera responsable d'évaluer. Avec l'aide des autres membres de l'ETN, il devra élaborer un plan d'activités associé.

En principe, le formateur passera en revue tous les chapitres de ce manuel en suivant le programme fourni à l'**annexe C**.

Remarque : Pendant le séminaire, les participants réaliseront une série d'exercices concrets qui aborderont certaines notions essentielles. Les exercices pratiques seront fonctionnels et conçus en lien avec les éléments factuels comme l'exige la grille du CEQD-Ed et seront basés sur des ensembles de données réels. Les travaux pratiques comprendront des exercices de création de tableaux et de graphiques, par exemple sur les établissements scolaires par région, les élèves inscrits par année d'études et par année scolaire, l'âge par année d'études, etc. Pour des exemples pratiques, veuillez vous reporter aux fichiers Excel spéciaux annexés.

5. Constitution des sous-groupes chargés de l'EQD

À la fin du séminaire de formation, les membres de l'ETN seront répartis en plusieurs sous-groupes, chacun responsables de l'évaluation d'une source de données. Ils devront notamment collecter des éléments factuels, remplir la grille du CEQD-Ed allégé et rédiger le rapport d'EQD.

Ces sous-groupes devront être composés des membres de l'ETN suivants :

- Au moins deux membres de la structure responsable de la source de données administratives sur l'éducation (autorité habilitée à collecter les données telle que le département du ministère de l'Éducation en charge des SIGE). L'un d'eux doit idéalement prendre les commandes de l'évaluation ;
- Au moins un membre d'autres ministères qui travaillent sur/avec des ensembles de données semblables (enseignement supérieur ou EFTP, par exemple) ;
- Au moins un membre du même ministère mais d'un autre département (département de l'enseignement primaire ou des ressources humaines, par exemple) ; et
- Au moins un membre provenant d'une organisation externe. Un représentant de l'INS doit systématiquement se joindre à chacun des sous-groupes.

Veuillez noter qu'un membre de l'ETN peut prendre part à plusieurs exercices d'EQD.

6. La phase de collecte d'éléments factuels

Dans un premier temps, les membres désignés du sous-groupe se réuniront pour analyser la grille du CEQD-Ed allégé par rapport à la source de données dont ils sont responsables. Ils évalueront chaque élément pour identifier les structures (services/départements) qui devront être contactées pour collecter les éléments factuels nécessaires.

Les structures à interroger peuvent être, entre autres :

- Les principaux utilisateurs nationaux de la source de données qui fait l'objet de l'investigation : Notamment les différents départements des ministères de l'Éducation (qui sont parfois également les producteurs des données), les partenaires du développement et les autres parties prenantes qui constituent des entités officielles ; et
- Les structures impliquées dans la collecte, le traitement et la diffusion des données : Notamment les établissements scolaires (écoles, collèges, universités, etc.), les unités centrales et décentralisées des ministères compétents, l'INS et les autres unités responsables de la production des données seront identifiés. Dans la mesure du possible, un minimum de deux établissements

scolaires par sous-secteur et deux structures décentralisées doivent être examinés, principalement pour confirmer que les instructions transmises par le niveau central (concernant la collecte, la vérification et l'archivage des données) sont bien reçues et respectées.

Les éléments factuels seront collectés sous forme de documents, données, entretiens et autres provenant des services/départements compétents.

Ce travail de terrain et ces visites sur place peuvent prendre la forme :

- D'entretiens : Entretiens semi-directifs avec les principales parties prenantes. Un exemple de guide d'entretien est fourni dans le fichier Word annexé intitulé « Protocole d'entretien ». Le but du protocole est de structurer l'enchaînement de questions. Il doit être adapté en fonction du poste qu'occupe la personne interrogée (statisticien, directeur d'école, chef de service, etc.). Il est préférable qu'un membre de l'équipe effectue l'entretien pendant qu'un autre prend des notes ;
- D'outils de collecte de données : Un inventaire des ressources existantes au sein de la structure responsable de la source de données investiguée sera dressé à l'aide de certains outils de collecte de données proposés dans le fichier Word annexé intitulé « Liste d'instruments ». Ces instruments doivent être adaptés au contexte national, en particulier dans les pays décentralisés. Lorsque c'est possible, il peut être utile de distribuer le document à l'avance afin que les personnes interrogées puissent remplir les tableaux avant l'entretien. Ces éléments pourraient ensuite être abordés durant les rencontres ;
- D'analyse d'archives : Cette méthode d'observation permet d'examiner les documents rassemblés dans le cadre du procédé de recherche afin d'étayer les éléments factuels. Les documents doivent comprendre notamment : Des lois adoptées, politiques, documents, publications officielles, plans stratégiques des agences et questionnaires utilisés pour la collecte de données. Une liste des documents formant la base de l'analyse doit être incluse en annexe du rapport final ; et
- D'analyse des données : Lorsque c'est faisable, une analyse sommaire des données disponibles dans le pays doit être réalisée pour garantir la cohérence et l'exactitude et pour mettre en évidence les tendances et les structures des données requises comme éléments factuels pour la notation de certains éléments de la grille. Au besoin, le représentant de l'ISU offrira une assistance technique pour l'utilisation des tableaux Excel fournis afin de réaliser ce type d'analyse (voir les fichiers Excel spéciaux annexés contenant des exemples pratiques).

7. L'atelier d'EQD

Une fois les éléments factuels disponibles collectés, les membres du sous-groupe se réuniront pour un atelier d'EQD de deux à trois jours en vue de remplir la grille du CEQD-Ed allégé.

7.1. Organisation

Plusieurs sous-groupes peuvent travailler en parallèle dans des pièces séparées, ce qui permettrait au représentant de l'ISU de les orienter de façon continue sur la manière de rassembler les résultats de la phase de collecte d'éléments factuels dans la grille. Si nécessaire, les membres des sous-groupes peuvent proposer d'inviter d'autres spécialistes, rencontrés durant la phase précédente, afin d'approfondir et clarifier certains éléments ou de participer à la notation.

7.2. Indications pour la notation

L'utilisation de la grille du « CEQD-Ed allégé » n'aboutit pas à une simple mesure numérique (ou indice) évaluant la qualité des données. En revanche, la grille propose une note individuelle pour chaque élément afin de déterminer la nature de la qualité des données pour cet élément précis. Ces notes ne sont pas utilisées à des fins de comparaison entre les pays, mais bien pour formuler des recommandations qui permettront d'améliorer la qualité des données au niveau national.

L'utilité de la grille du CEQD-Ed réside dans la mise à disposition d'une série de questions bien élaborées, qui poussent l'utilisateur à prendre en considération certains attributs essentiels qui définissent la qualité des données. La grille ne donne pas lieu à un jugement, elle sert au contraire d'outil de développement et de diagnostic. Chaque niveau de notation du CEQD-Ed est appliqué de la manière suivante :

- Niveau 4 : Respecte les normes de qualité ;
- Niveau 3 : Possibilité d'amélioration (statistiques acceptables) ;
- Niveau 2 : Statistiques discutables ; et
- Niveau 1 : Mauvaises statistiques.

Dans certains cas, seuls trois niveaux de notation sont proposés (cf. éléments 2 à 5, 11 à 13, 19 à 28, 36 à 38 et 43 à 46). Pour ces éléments, le niveau 3 n'est pas disponible (aucune indication n'est donnée pour ce niveau). C'est le cas lorsqu'une notation de niveau 2 ou 3 n'a pas d'impact sur la recommandation proposée. L'élément 27 fait exception puisque c'est le niveau 2 qui n'est pas proposé.

Dans d'autres cas, seuls deux niveaux de notation sont disponibles (éléments 17 et 23, par exemple). Pour ces éléments, les niveaux 1 et 3 ne sont pas proposés. Ces éléments font exception et étant donné leur nature, les seules options de notations proposées sont limitées.

La notation doit résulter d'un consensus global raisonné entre les membres du groupe.

Les éléments notés au niveau 1 ou 2 doivent être utilisés pour proposer des recommandations et considérés comme les domaines à améliorer en priorité pour garantir la qualité des données.

7.3. Remplir la grille du CEQD-Ed allégé

Lorsque vous complétez la grille, vous devez suivre les étapes suivantes :

- Passer en revue chaque élément et utiliser les données factuelles pour le noter. Si aucune donnée factuelle n'est disponible, mettre l'élément de côté pour creuser davantage la question ;
- Utiliser les remarques de la colonne « Courte explication supplémentaire » pour davantage de précisions et de détails sur chaque élément ;
- Examiner l'élément et ensuite évaluer le niveau de notation (voir 7.2) qui se rapproche le plus du statut de l'élément indicateur de qualité évalué ;
- Indiquer le niveau convenu entre les membres du groupe dans la colonne correspondante (« Note ») ;
- Compléter la colonne « Remarques sur les éléments factuels » avec les informations collectées durant la phase de collecte d'éléments factuels ; et
- Dans la colonne destinée aux commentaires, vous pouvez inclure des informations supplémentaires permettant d'explicitement la note ou d'expliquer les éléments factuels.

8. La phase de rédaction du rapport d'EQD

Le rapport doit apporter des informations et/ou des données clairement structurées sur l'analyse de la situation. La rédaction du rapport se déroulera avec l'aide du représentant de l'ISU. L'élaboration du rapport ne devrait pas prendre plus de deux semaines. Il doit comprendre cinq chapitres principaux et est structuré de la manière suivante :

8.1. Introduction

Commencez le rapport par une présentation de la source de données qui est évaluée, de la structure qui en est responsable et du processus global de collecte de données (en quelques mots). Expliquez également comment cette source de données contribue à l'ensemble du système statistique national en matière d'éducation.

8.2. Vue d'ensemble de l'organisation du système d'éducation

Dressez un tableau général de la structure de l'enseignement du pays, notamment des différents sous-secteurs en incluant la tranche d'âge et les années d'études qu'ils couvrent ainsi que les ministères

compétents. Indiquez quels sous-secteurs sont abordés dans le rapport. Les schémas suivants peuvent être utilisés pour illustrer des exemples de la structure de l'enseignement dans les pays :

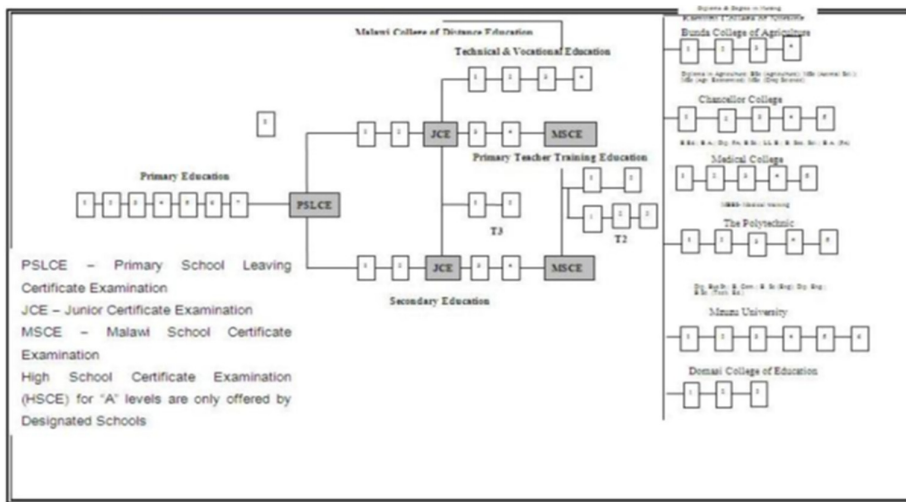


Figure 1 : Structure de l'enseignement au Malawi

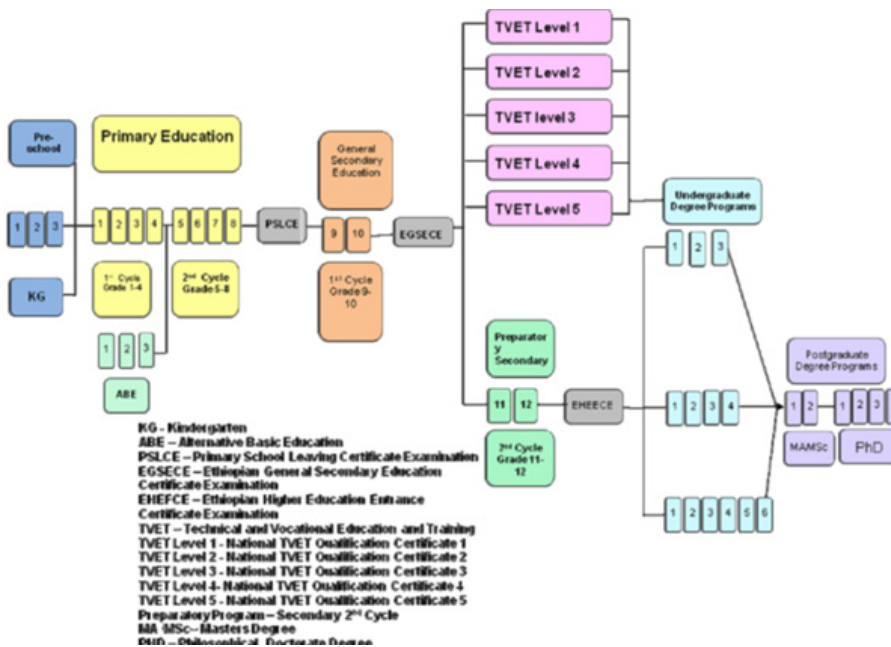


Figure 2 : Structure de l'enseignement en Éthiopie

8.3. Description du processus du CEQD

Présentez les membres de l'équipe responsable de l'exercice ainsi que le processus qui a été suivi :

- Formation de l'équipe ;

- Phase de collecte d'éléments factuels, méthodologie adoptée (différents outils mentionnés plus haut), différents départements visités et personnel interrogé ;
- Atelier sur le CEQD ; et
- Rédaction du rapport et validation.

8.4. Conclusions de l'CEQD-Ed

Le rapport doit contenir les conclusions majeures tirées de l'analyse de la situation. Les huit principes édictés dans le Code de pratique serviront de cadre pour synthétiser les principales constatations qui ressortent de l'exercice d'évaluation de la qualité des données :

- Premier principe : Cadre politique et juridique ;
- Deuxième principe : Adéquation des ressources ;
- Troisième principe : Pertinence ;
- Quatrième principe : Méthodologie solide ;
- Cinquième principe : Exactitude et fiabilité ;
- Sixième principe : Périodicité et respect des délais ;
- Septième principe : Cohérence ; et
- Huitième principe : Accessibilité et clarté.

Sous chaque principe, une description narrative de l'état du système national sera fournie, en détaillant ou synthétisant les différents éléments.

8.5. Recommandations

Cette section du rapport identifie les bonnes pratiques, les possibilités d'amélioration ou de renforcement de la situation actuelle pour un respect optimal des normes statistiques admises telles que présentées dans l'CEQD-Ed allégé. En fonction des conclusions de l'analyse de la situation, il est suggéré de formuler et de catégoriser les recommandations de la manière suivante :

- L'environnement politique et institutionnel (lois, politiques, etc.) ainsi que la coordination entre les structures compétentes responsables des sources de données doivent être présentés : Suggérez une consolidation des textes officiels qui réglementent la production de statistiques et qui précisent les responsabilités et les rôles des différents ministères concernés ainsi que de l'INS. Donnez des exemples de lois et de politiques à mettre en œuvre ;
- Processus statistiques/organisationnels : Vous devez insister sur les recommandations touchant à différents aspects du processus de collecte de données, tels que la conception des questionnaires, leur diffusion, la saisie des données, les contrôles de qualité à différents niveaux de la chaîne de

collecte des données, le calendrier de diffusion, l'utilisation et la diffusion des données, la documentation (manuel des opérations), etc. ;

- Capacité technique (système et diffusion des données) : Mettez l'accent sur la fonctionnalité du système qui est requise au sein du ministère de l'Éducation et aux niveaux infranationaux afin d'améliorer la qualité des données ; et
- Capacité en termes de ressources humaines : Les recommandations doivent mentionner la nécessité d'une formation adéquate et les stratégies de renforcement des capacités.

Les recommandations formulées grâce aux différentes sources de données de l'EQD et structurées de cette manière constitueront la base pour le développement d'une SNDSE (voir module CapED « Guide pour une SNDSE »).

Annexe A : Glossaire

Glossaire des termes statistiques	
Agrégat de données	Un agrégat de données désigne le résultat de la transformation de données unitaires/individuelles en mesures quantitatives pour un ensemble de caractéristiques d'une population. Les données agrégées font référence aux données récapitulatives collectées entre autres au niveau de l'école ainsi qu'à l'échelle infranationale et nationale, généralement au moyen d'enquêtes telles que le recensement scolaire annuel. La collecte de données agrégées ou récapitulatives fournit des informations sur des questions telles que le nombre d'élèves inscrits par année d'études et par âge, par sexe, etc.
Audit	Processus qui consiste à vérifier et confirmer que les informations fournies par les établissements sont correctes et fiables. Cela implique un dénombrement des effectifs d'un échantillon d'établissements.
Base de données	Un système de gestion de base de données (SGBD) est un logiciel informatique qui interagit avec l'utilisateur, d'autres logiciels et la base de données même pour saisir et analyser des données. Il s'agit d'un référentiel organisé et structuré de manière systématique contenant des informations répertoriées (généralement en tant que groupe de fichiers de données liés), qui permet de facilement récupérer, mettre à jour, analyser et sortir des données.
Cartographie de la CITE 2011	Les cartographies de la CITE sont des produits d'un processus interactif entre l'ISU et les États membres afin de cartographier les systèmes éducatifs nationaux selon la Classification internationale type de l'éducation (CITE). Les cartographies de la CITE assurent un processus transparent de codage des programmes éducatifs nationaux et des certifications associées en catégories comparables afin d'être utilisées dans les statistiques internationales en reliant les critères de classification aux propriétés des programmes éducatifs et leurs certifications associées.
Décrocheurs	Les décrocheurs sont les élèves qui abandonnent le système d'enseignement à un niveau donné sans l'avoir terminé.
Données de séries chronologiques	Ce terme désigne une série de points de données répertoriés par ordre chronologique. Le plus souvent, une série chronologique est une séquence prise à des points successifs dans le temps et espacés de manière égale.
Données démographiques	Dans ce contexte, les données démographiques désignent les statistiques qui décrivent une population étudiante et peuvent être utilisées pour répartir en différents groupes les élèves inscrits. L'âge, le sexe, la race ou encore la langue sont des exemples d'informations démographiques.
Données individuelles	On parle également de données unitaires ; contraire des données agrégées. Les données individuelles apportent des informations sur les individus.

Données manquantes	Des données peuvent être manquantes à cause d'une non-réponse : Aucune information n'a été fournie pour un ou plusieurs champs. Dans un questionnaire, les données manquantes peuvent survenir lorsqu'il n'y a pas la moindre donnée pour un répondant (non-réponse).
Élèves inscrits	Nombre total d'élèves inscrits dans un établissement.
Enquête sur la satisfaction des utilisateurs	Enquête statistique qui vise à évaluer la satisfaction des utilisateurs de données et à obtenir un retour de leur part.
Établissement	Dans le contexte des SIGE, un établissement est un lieu d'apprentissage consacré à l'éducation. Ce terme ne désigne pas seulement une école. Il fait référence aux écoles, collèges, universités, centres ou tout autre prestataire de formation et d'enseignement formels et non-formels qui occupe un établissement et propose un programme éducatif reconnu. Il comprend les sous-secteurs tels que l'enseignement préprimaire, primaire, secondaire, technique et professionnel, la formation des enseignants, l'enseignement non-formel ainsi que l'enseignement tertiaire et supérieur.
Frontières géographiques	Frontières qui définissent la zone régionale sous l'autorité d'un ministère (source de données).
Imputation	Processus qui consiste à identifier les données manquantes d'un recensement et à prendre des mesures nécessaires pour ajuster ou modifier les données en conséquence. L'imputation est une procédure qui permet de saisir une valeur pour une donnée spécifique quand une réponse est manquante ou inutilisable.
Indicateurs de l'ODD 4	Série de 43 indicateurs comparables à l'échelle internationale, élaborés pour suivre les progrès accomplis dans le cadre de l'ODD 4 et de l'Agenda Éducation 2030. L'objectif est « d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ».
Installations physiques	Ce terme fait référence aux immeubles de bureaux, au mobilier et aux équipements comme les dispositifs de transport.
Institut national de la statistique (INS)	L'institut national de la statistique est la principale agence de statistique opérant au sein d'un système statistique national.
Instruments de collecte de données	Questionnaires d'enquête utilisés pour collecter des données auprès des établissements d'un pays.
Intégrité référentielle	Dans les bases de données relationnelles, concept selon lequel les liens entre les tables doivent toujours être cohérents. En d'autres mots, la valeur d'une clé étrangère doit correspondre à la clé primaire qui est référencée par la clé étrangère.
ISU	L'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU) est la source officielle et fiable de données comparables à l'échelle internationale sur l'éducation, la science, la culture et la communication. En qualité d'agence officielle de l'UNESCO pour les statistiques, l'ISU produit un large éventail d'indicateurs dans les domaines d'action de l'UNESCO, en coopération avec les instituts nationaux de statistique, les ministères concernés et les autres organismes de statistique.
Liste des établissements	Registre de tous les établissements d'un pays.

Logiciel	Procédures, données et programmes associés à l'exploitation d'un système informatique. Dans ce contexte précis, ce terme désigne les procédures et programmes employés pour gérer et analyser des données.
Manuel UOE	L'objectif de la collecte de données conjointe UNESCO-ISU/OCDE/Eurostat (UOE) sur les statistiques d'éducation est de fournir des données comparables à l'échelle internationale (principalement au niveau national, avec quelques renseignements au niveau infranational) concernant des aspects essentiels des systèmes de l'enseignement formel, notamment sur la participation et l'achèvement des programmes éducatifs ainsi que sur le coût et le type de ressources consacrées à l'éducation. Ce manuel présente les définitions, classifications et concepts utilisés pour la collecte de données UOE. Il constitue le cadre conceptuel et méthodologique de la collecte de données UOE.
Matériel informatique	Référence à l'ordinateur en lui-même (unité centrale de traitement (CPU)), ainsi qu'à tous les périphériques d'entrée et de sortie tels que les écrans, imprimantes, etc.
Métadonnées	Les métadonnées sont des données qui définissent et décrivent d'autres données (des données sur des données). Il s'agit d'informations sur les définitions, classifications utilisées et concepts sous-jacents, la méthodologie appliquée pour la collecte et le traitement des données ainsi que les indicateurs ou mesures d'exactitude des informations statistiques.
Nomenclature	La nomenclature est la méthode employée pour nommer des choses de manière systématique ou le système de noms et de termes employés pour des choses. Dans une classification, la nomenclature consiste à nommer de manière systématique des catégories ou des éléments.
Non-réponse	Une non-réponse signifie un échec quant à l'obtention d'une mesure pour une ou plusieurs questions d'un instrument d'enquête.
Planification de la relève	La planification de la relève désigne la procédure qui consiste à identifier et former de nouveaux dirigeants qui pourront remplacer les anciens lorsqu'ils quitteront leur emploi, prendront leur retraite ou mourront.
Privé	Un établissement d'enseignement est classé comme privé s'il est contrôlé et géré par une organisation non gouvernementale (une église ou une société commerciale, par exemple). Il n'appartient pas à l'État.
Public	Relatif à l'État ou au gouvernement, ou aux choses qui sont faites pour les citoyens par l'État. Qui appartient à l'État ; contraire de privé.
Questionnaire	Groupe ou série de questions conçues pour collecter des données auprès des établissements.
Recensement scolaire administratif	Le recensement scolaire administratif désigne l'ensemble des activités intervenant dans la collecte, le traitement, le stockage et la diffusion des données statistiques des établissements.
Redoublants	Le redoublement d'une année d'études consiste à faire recommencer une année d'études à un étudiant qui a échoué

	l'année précédente. Les étudiants qui redoublent une année d'études sont appelés « redoublants ».
Registre d'un établissement	Il s'agit d'un registre qui garde une trace de chaque élève et de ses jours d'absence.
Source de données	Une source de données est l'unité organisationnelle responsable de la mise en œuvre d'une ou plusieurs réglementations administratives et considérée comme une source de données statistiques. L'unité responsable de la collecte et de l'agrégation des données à partir de la source initiale.
Sous-groupes de l'enseignement	Ce terme fait référence aux sous-secteurs de l'enseignement tels que l'enseignement préprimaire, primaire, secondaire, technique et professionnel, la formation des enseignants, l'enseignement non-formel ainsi que l'enseignement tertiaire et supérieur.
Structure responsable	La source administrative (structure responsable) est l'unité organisationnelle responsable de la mise en œuvre d'une ou plusieurs réglementations administratives et considérée comme une source de données statistiques. Les unités à un niveau spécifique du système d'enseignement qui ont un mandat légal spécifique ; unités qui utilisent des processus de collecte de données indépendants.
Tableau des effectifs	Document officiel indiquant le nombre de personnes qui sont supposées être employées dans un établissement ainsi que leur fonction (titre).
Table	Dans le contexte des bases de données relationnelles, une table est une série d'éléments de données (valeurs) qui utilise un modèle de colonnes verticales (identifiables par un nom) et de lignes horizontales, les cellules constituant une unité à l'intersection d'une colonne et d'une ligne.
Temps partiel	Un élève inscrit dans un programme d'enseignement primaire ou secondaire est considéré comme participant à temps partiel s'il assiste aux cours pendant une partie de la journée scolaire seulement. Un enseignant qui travaille pendant une partie de la journée scolaire ou de la semaine est considéré comme employé à temps partiel.
Temps plein	Un élève inscrit dans un programme d'enseignement primaire ou secondaire est considéré comme participant à temps plein s'il assiste aux cours pendant toute la journée scolaire. Un enseignant qui travaille pendant toute la journée scolaire est considéré comme employé à temps plein.
Utilisateur	Ce terme désigne la personne pour qui le produit de données est conçu et développé. Un utilisateur de données est défini dans ce manuel comme « une personne qui fait usage des données ».
Variable	Une variable est une unité d'observation caractéristique qui peut comprendre plus d'un ensemble de valeurs auquel une mesure numérique ou une catégorie d'une classification peut être attribuée.
Zone géographique	Une zone géographique désigne la couverture d'un recensement dans le domaine de l'éducation. Territoire qui peut être

	considéré comme une unité pour une classification géographique (régions, districts, etc.).
--	--

Annexe B : Code de pratique de l'ISU pour les statistiques de l'éducation produites et diffusées par les systèmes de données administratives courantes

Disposer de statistiques crédibles sur l'éducation est d'une importance capitale puisqu'elles sont essentielles à la conception, la formulation, le suivi et l'évaluation des plans et programmes d'éducation.

Cette crédibilité est une valeur qui se renforce au fil des années grâce à la compilation de statistiques de qualité qui respectent les règles, principes et normes relatives au processus de production et à l'activité statistique dans leur ensemble.

Les statistiques de l'éducation sont constituées d'informations et de données de différents types, regroupées à partir de différentes sources de données (données administratives, données d'évaluation, enquêtes auprès des ménages et recensement de la population). À l'échelle nationale, le ministère de l'Éducation est généralement l'organe portant la principale responsabilité des statistiques produites par les systèmes de données administratives courantes (communément appelés « SIGE »).

Le Code de pratique (CP) de l'ISU destiné aux ministères de l'Éducation vise à assurer que ces statistiques produites à partir de sources administratives sont non seulement pertinentes, actualisées et exactes, mais également conformes aux principes d'indépendance professionnelle, d'impartialité et d'objectivité.

Le CP comprend 8 principes, qui couvrent l'**environnement institutionnel**, les **processus de production de statistiques** et les **résultats statistiques**. Sous chaque principe, une série d'indicateurs de bonnes pratiques servent d'outil de référence pour faire un bilan de la mise en œuvre du CP. Il se base sur la grille du « CEQD-Ed allégé », qui fournit des orientations et des éléments factuels pour l'application des indicateurs.

Le CP est un instrument technique qui contient des règles pratiques permettant d'assurer la crédibilité des statistiques produites et diffusées au niveau national par le biais de systèmes de données administratives courantes. Il constitue un guide destiné à l'amélioration de la qualité des statistiques produites à l'échelle mondiale. Son objectif est d'améliorer la qualité des statistiques officielles et de gagner la confiance des utilisateurs en encourageant l'application des meilleures méthodes et pratiques internationales dans la production et diffusion de statistiques.

Environnement institutionnel

Certains facteurs institutionnels et organisationnels ont une influence significative sur l'efficacité et la crédibilité des différents ministères de l'Éducation qui développent, produisent et diffusent les statistiques de l'éducation. Le cadre politique et juridique, l'adéquation des ressources, la sensibilisation à la qualité, le professionnalisme, la transparence et les normes éthiques, sont tous des aspects pertinents.

Premier principe : Cadre politique et juridique

Les environnements juridique et institutionnel qui régissent les statistiques d'éducation ont une influence significative sur l'efficacité et la crédibilité des statistiques produites et diffusées par un ministère de l'Éducation.

Indicateurs :

- 1.1 : La responsabilité de la collecte, du traitement et de la diffusion des statistiques est clairement établie.
- 1.2 : Les données des répondants doivent rester confidentielles et être utilisées uniquement à des fins statistiques.

Deuxième principe : Adéquation des ressources

Le ministère de l'Éducation s'assure que les ressources allouées sont proportionnelles aux programmes statistiques, au personnel, aux installations, à l'équipement, aux outils technologiques, à la formation et au financement de leurs SIGE.

Indicateurs :

- 2.1 : Le personnel et leurs qualifications sont appropriés par rapport aux fonctions des SIGE et des politiques pour le maintien en poste du personnel sont en place.
- 2.2 : Les ressources informatiques et les installations physiques sont appropriées par rapport aux programmes statistiques.
- 2.3 : Les ressources financières sont appropriées par rapport aux programmes statistiques.

Troisième principe : Pertinence

Les statistiques de l'éducation répondent aux besoins des utilisateurs.

Indicateurs :

- 3.1 : Des consultations avec les utilisateurs des données sont régulièrement organisées.
- 3.2 : La satisfaction des utilisateurs est contrôlée de manière régulière et fait l'objet d'un suivi systématique.

Processus de production de statistiques

Les normes, lignes directrices et bonnes pratiques internationales sont pleinement respectées tout au long des processus suivis par les ministères en vue d'organiser, collecter, traiter et diffuser les statistiques officielles. Être réputé pour sa bonne gestion et son efficacité permet de renforcer la crédibilité des statistiques. L'aspect pertinent, dans ce cas, est la solidité de la méthodologie.

Quatrième principe : Méthodologie solide

La base méthodologique employée pour les statistiques de l'éducation est conforme aux normes, lignes directrices et bonnes pratiques reconnues internationalement.

Indicateurs :

- 4.1 : Les définitions et concepts utilisés sont en accord avec les cadres statistiques de référence.
- 4.2 : L'étendue est en accord avec des normes de bonne qualité.
- 4.3 : Les systèmes de classification sont conformes aux normes, lignes directrices et bonnes pratiques reconnues à l'échelle nationale et internationale.
- 4.4 : Archivage des données de base et des résultats statistiques basés sur des principes solides relatifs aux bases de données.

Cinquième principe : Exactitude et fiabilité

Les sources de données et les techniques statistiques sont solides et les produits statistiques sur l'éducation dépeignent correctement la réalité.

Indicateurs :

- 5.1 : Les sources de données disponibles offrent une base adéquate pour la compilation de statistiques.
- 5.2 : Les sources de données sont régulièrement évaluées et validées.
- 5.3 : Les techniques statistiques employées se conforment à des procédures statistiques solides et sont documentées.

Produits statistiques sur l'éducation

Les statistiques disponibles répondent aux besoins des utilisateurs. Les statistiques de l'éducation respectent les normes internationales de qualité et répondent aux besoins des institutions internationales, des gouvernements, des instituts de recherche, des entreprises et du public de manière générale. Les enjeux majeurs concernent la pertinence, la périodicité et le respect des délais, la cohérence ainsi que l'accessibilité et la clarté.

Sixième principe : Périodicité et respect des délais

Les statistiques de l'éducation sont publiées en temps voulu et selon une périodicité convenue internationalement.

Indicateurs :

- 6.1 : La périodicité et le respect des délais suivent les normes de diffusion.

Septième principe : Cohérence

Les statistiques publiées sur l'éducation sont cohérentes dans le temps, avec l'ensemble de données en question ainsi qu'avec d'autres grands ensembles de données.

Indicateurs :

- 7.1 : Les statistiques finales sont cohérentes au sein d'un ensemble de données.
- 7.2 : Les statistiques finales sont cohérentes ou compatibles sur une période de temps raisonnable.
- 7.3 : Les statistiques finales sont cohérentes ou compatibles avec celles obtenues via d'autres enquêtes et sources de données.

Huitième principe : Accessibilité et clarté

Il est facile d'accéder aux statistiques et métadonnées relatives à l'éducation ; elles sont présentées de manière claire et compréhensible et une assistance adéquate est à la disposition des utilisateurs.

Indicateurs :

- 8.1 : Les statistiques sont présentées de manière claire et compréhensible et les formats de diffusion sont appropriés.
- 8.2 : Des métadonnées actualisées et pertinentes sont mises à disposition.
- 8.3 : Un service d'assistance rapide et compétent est mis à la disposition des utilisateurs.

Annexe C : Programme du séminaire de formation

PREMIER JOUR	VUE D'ENSEMBLE, OBJECTIFS ET RÉSULTATS DU SÉMINAIRE
	LE'CEQD-ED ALLÉGÉ DE L'ISU POUR LES SYSTÈMES DE DONNÉES ADMINISTRATIVES COURANTES
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ CEQD-Ed allégé : Contexte ❖ Code de pratique (Bref aperçu – voir annexe du manuel de formation) ❖ Grille du CEQD-Ed allégé <ul style="list-style-type: none"> • Structure • Niveaux de notation (discussion, présentation d'exemples précis de la grille)
	PROCESSUS GLOBAL D'UN EXERCICE D'EQD
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Séminaire de formation ❖ Phase de collecte d'éléments factuels ❖ Atelier d'EQD (remplissage de la grille du CEQD-Ed allégé) ❖ Rédaction du rapport et validation (conclusions de l'analyse de la situation et recommandations d'amélioration)
	LE SÉMINAIRE DE FORMATION (Vue d'ensemble)
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les chapitres de ce manuel servent de base au programme du séminaire (voir annexe C) ❖ Les participants se verront attribués une ou plusieurs sources de données qu'ils seront responsables d'évaluer, avec l'aide des autres membres de l'ETN ❖ Les sous-groupes établissent un plan d'activités et un calendrier ❖ Identifier les utilisateurs et les institutions à visiter et à interroger ❖ Remarque : Pendant le séminaire, les participants réaliseront une série d'exercices concrets qui aborderont certaines notions essentielles. Les exercices pratiques seront fonctionnels et conçus en lien avec les éléments factuels comme l'exige la grille du CEQD-Ed ; ils seront basés sur des ensembles de données réels (voir les fichiers Excel spéciaux annexés contenant des exemples pratiques)
	CONSTITUTION DES SOUS-GROUPES CHARGÉS DE L'EQD
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Identification des sources de données ❖ Constitution des sous-groupes chargés de l'EQD pour chaque source de données
	LA PHASE DE COLLECTE D'ÉLÉMENTS FACTUELS
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Méthodologie à employer <ul style="list-style-type: none"> • Entretiens semi-directifs (voir guide d'entretien en annexe) • Outils de collecte de données • Analyse d'archives (dresser une liste des documents consultés) • Analyse des données (voir les fichiers Excel spéciaux annexés contenant des exemples pratiques) ❖ Réunion des sous-groupes/équipes : Remarque : Analyser la grille du CEQD-Ed allégé en utilisant chaque élément pour identifier les structures (services/départements) qui devront être contactées pour collecter les données factuelles nécessaires <ul style="list-style-type: none"> • Planifier et organiser la phase de collecte d'éléments factuels • Identifier les établissements à visiter • Identifier les utilisateurs à consulter et interroger • Établir un calendrier (programme) 	
DEUXIÈME JOUR	L'ATELIER D'EQD
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organisation

	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Indications pour la notation <ul style="list-style-type: none"> • Niveau 4 : <i>Respecte les normes de qualité</i> • Niveau 3 : <i>Possibilité d'amélioration (statistiques acceptables)</i> • Niveau 2 : <i>Statistiques discutables</i> • Niveau 1 : <i>Mauvaises statistiques</i> ❖ Remplissage de la grille du CEQD-Ed allégé (structure) <ul style="list-style-type: none"> • <i>Commentaires</i> • <i>Éléments factuels</i> • <i>Remarques</i> • <i>Recommandations</i>
	<p>REMPLISSAGE DE LA GRILLE (Éléments 1 à 13)</p> <p>Concentration sur les éléments avec des exemples précis de données factuelles : <i>Élément 1 : Exemples</i> : Lois et politiques de pays donnés <i>Élément 3</i> : Expliciter le rôle essentiel de l'INS (Exemple : Loi en matière de statistiques) <i>Élément 6 et 7 : Discussion</i> : Tableaux des ressources - Remplir un tableau des ressources sur le personnel (nombres et qualifications) <i>Élément 10</i> : Inventaire des ordinateurs <i>Élément 12</i> : Discuter des processus des pays, de la manière dont ils impliquent les utilisateurs <i>Élément 13</i> : Enquête sur la satisfaction des utilisateurs</p>

TROISIÈME JOUR	REMPLISSAGE DE LA GRILLE (Éléments 14 à 30)
	<p><i>Élément 17 : Exercice pratique</i> : Couverture des élèves inscrits à différents niveaux d'agrégation (par ex. privé/public, local/régional, type d'établissement, etc.) : Utiliser les registres des établissements</p> <p><i>Élément 19 : Intégrité référentielle</i> : Illustrer le concept avec des exemples de la base de données</p> <p><i>Élément 23 : Exercice pratique</i> : Nombre d'élèves inscrits par année d'études, nombre d'enseignants par sexe, etc.</p> <p><i>Élément 24 : Exercice pratique</i> : Utiliser les registres des établissements pour démontrer d'éventuelles irrégularités (doublons, code de l'école, orthographe, etc.)</p> <p><i>Élément 25 : Exercice pratique</i> : Tableau et présentation graphique de l'âge par année d'études et par sexe</p> <p><i>Élément 27</i> : Expliquer le calcul du taux de réponse, illustrer si possible</p> <p>Ensembles de données : Registres des établissements, données du SIGE (élèves inscrits par année d'études, âge par année d'études)</p> <p>Voir les fichiers Excel spéciaux annexés contenant des exemples pratiques</p>
QUATRIÈME JOUR	REMPLISSAGE DE LA GRILLE (Éléments 31 à 46)
	<p><i>Élément 35 : Exercice pratique</i> : Vérifier la table des élèves inscrits avec la table des âges</p> <p><i>Élément 36 : Exercice pratique</i> : Présentation graphique des données sur les élèves inscrits au fil du temps. Examiner également toute augmentation significative entre deux années scolaires ou deux années d'études</p> <p><i>Élément 39 : Exercice pratique</i> : Créer des tableaux de données à partir d'ensembles de données par région, année d'études, sexe, âge, public, privé, etc.</p> <p>Ensembles de données : Liste maîtresse des établissements, données du SIGE (élèves inscrits par année d'études et âge), SIGE par année d'études au fil des années (cinq ans)</p> <p>Voir les fichiers Excel spéciaux annexés contenant des exemples pratiques</p>
CINQUIÈME JOUR	LA PHASE DE RÉDACTION DU RAPPORT D'EQD
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Introduction (contexte) ❖ Vue d'ensemble de l'organisation du système éducatif <ul style="list-style-type: none"> • Exemples graphiques ❖ Description du processus du CEQD <ul style="list-style-type: none"> • Formation de l'équipe (séminaire) • Phase de collecte d'éléments factuels : Méthodologie adoptée (différents outils), différents départements visités et personnel interrogé. Joindre une liste de tous les acteurs interrogés. Fournir une liste de tous les documents consultés • Atelier sur le CEQD • Rédaction du rapport et validation ❖ Conclusions de l'CEQD-Ed <ul style="list-style-type: none"> • Premier principe : Cadre politique et juridique

	<ul style="list-style-type: none">• <i>Deuxième principe : Adéquation des ressources</i>• <i>Troisième principe : Pertinence</i>• <i>Quatrième principe : Méthodologie solide</i>• <i>Cinquième principe : Exactitude et fiabilité</i>• <i>Sixième principe : Périodicité et respect des délais</i>• <i>Septième principe : Cohérence</i>• <i>Huitième principe : Accessibilité et clarté</i> <p>❖ Recommandations</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Environnement politique et institutionnel</i>• <i>Processus statistiques/organisationnels</i>• <i>Capacité technique (système et diffusion de données)</i>• <i>Capacité en termes de ressources humaines</i>
BILAN FINAL ET CONCLUSION DU SÉMINAIRE	